

# Conférence :

## Les organismes de lutte contre les discriminations et l'égalité de genre – un rôle croissant

3 juin 2022

L'adoption successive de la Directive 2002/73/EC, de la Directive portant sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès aux biens et services (2004) et de la Directive 2006/54/CE (refonte) sur l'égalité des chances et l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail a généralisé la mise en place d'organismes de lutte contre les discriminations, compétents en matière de genre au sein de l'UE. Ces trois directives ont permis à ces organismes de combattre les discriminations de genre dans le domaine de l'emploi et de l'accès aux biens et services, le harcèlement fondé sur le genre et le harcèlement sexuel, les discriminations liées à la grossesse et la maternité, ainsi que les discriminations salariales fondées sur le sexe.

La Directive de 2010 sur les activités indépendantes a étendu le mandat des organismes de lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, subies par les travailleurs et travailleuses indépendantes. La proposition de Directive visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration (2012) donnerait à ces organismes des compétences de promotion, d'analyse, de suivi et de soutien à la parité femmes-hommes dans les conseils d'administrations de certaines entreprises. La Directive de 2019 portant sur l'équilibre vie professionnelle-vie privée a octroyé aux organismes de lutte contre les discriminations une compétence en matière de parentalité, et en lien avec le statut d'aidant. Enfin, en 2021, la proposition de Directive sur la transparence salariale prévoit de nouvelles fonctions pour ces organismes, comme la représentation des travailleurs et travailleuses devant les juridictions dans les affaires d'égalité salariale ou un meilleur accès à l'information sur les salaires. En 2022 la proposition de Directive sur les violences faites aux femmes prévoit également un rôle pour les organismes de lutte contre les discriminations : ils pourraient recevoir une nouvelle mission, visant à accompagner les femmes victimes de violences et à publier des rapports indépendants.

Alors qu'une proposition de législation européenne destinée à renforcer le rôle des organismes de lutte contre les discriminations est attendue à l'automne 2022, leur rôle concernant l'égalité de genre s'est déjà progressivement renforcé au fil des années. Ils sont donc en capacité de promouvoir des avancées et de rendre les sociétés européennes plus égalitaires en matière de genre. Mais ces évolutions ne produiront tous leurs effets que si les organismes de lutte contre les discriminations ont les moyens d'exercer effectivement ces nouvelles fonctions et ces nouvelles responsabilités. Elever les standards pour les organismes de promotion de l'égalité permettrait une meilleure mise en œuvre des textes européens en matière d'égalité de genre, et ainsi, une meilleure protection contre les discriminations dans l'Union Européenne. Renforcer ces organismes sur les questions d'égalité de genre peut aussi contribuer à renforcer l'égalité de façon plus générale et à améliorer la protection contre les discriminations sur l'ensemble des critères prohibés.



## Objectifs

Cet évènement a pour objectif de:

- Sensibiliser les acteurs à l'utilité des organismes de lutte contre les discriminations pour lutter contre les discriminations de genre et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
- Identifier les obstacles auxquels sont confrontés ces organismes dans la mise en oeuvre de l'égalité de genre ainsi que les réponses nécessaires pertinentes.

## Publics

La conférence est destinée aux décideurs et décideuses politiques de niveau national et européen, ainsi qu'aux organismes de lutte contre les discriminations.

## Agenda

**8:30 - 9:00** : Accueil du public

La conférence est modérée par *Sophie Robin-Olivier, professeure, à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Paris I)*

Session 1 – Elements de cadrage

**09:00** – **Discours de bienvenue** – *Laurence Bond, President, Equinet*

**09:05** – **Discours de bienvenue** – *Claire Hédon, Défenseure des droits*

**09:15** – **L'Union Européenne et l'égalité de genre** – *Carlien Scheele, Directrice, Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, (EIGE)*

**09:40** – **Questions & Réponses**

**10:00** – **Pause**

Session 2 – Les organismes de lutte contre les discriminations et l'égalité de genre – Explorer le potentiel

**10:15** : **Dialogue 1** – Les organismes de lutte contre les discriminations et l'équilibre vie professionnelle-vie privée

- **Dialogue entre un organisme de promotion de l'égalité ( Liesbet Stevens, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Belgique ) et la Commission Européenne (Claire Hasenfratz, Commission Européenne) sur la Directive équilibre vie professionnelle – vie privée (20 minutes)**
- **Discutante** – *Aline Brüser, Confédération Européenne des Syndicat (ETUC) (5 minutes)*
- **Questions & Réponses (5 minutes)**



**Co-funded by  
the European Union**

**10:45: Dialogue 2 – Les organismes de lutte contre les discriminations - et la transparence des salaires**

- **Dialogue entre un organisme de lutte contre les discriminations** (*Sandra Konstatzky, Ombud Autrichien pour l'égalité de traitement*) **et le comité économique et social** (*Cristian Pîrvulesc, Comité Economique et Social*) **(20 minutes)**
- **Discutante** – *Mary Collins, European Women's Lobby* **(5 minutes)**
- **Questions & Réponses** **(5 minutes)**

**11:15: Dialogue 3 – Les organismes de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes**

- **Dialogue entre un organisme de lutte contre les discriminations** (*Aleksandra Szczerba, Commissaire Polonais pour les Droits Humains*) **et une autorité nationale** (*María Naredo, Secrétariat d'Etat pour l'égalité et contre la violence de genre, Espagne*) **(20 minutes)**
- **Discussante** – *Françoise Kempf, Conseil de l'Europe* **(5 minutes)**
- **Questions & Réponses A** **(5 minutes)**

**11:50 – Pause**

Session 3 – Les organismes de lutte contre les discriminations et l'égalité de genre – la nécessité d'avoir des standards

**12:00 – Panel: Vers des organismes de lutte contre les discriminations renforcés pour une meilleure protection contre les discriminations de genre dans l'Union Européenne**

**Panel 1. Renforcer l'indépendance des organismes de lutte contre les discriminations**

- *Laurence Bond, Equinet*
- *Mary Collins, European Women's Lobby*
- *Françoise Kempf, Conseil de l'Europe*

**Panel 2. Renforcer les ressources et les pouvoirs des organismes de lutte contre les discriminations**

- *Claire Hasenfratz, Commission Européenne*
- *Liesbet Stevens, Belgian Institute for Equality of Women and Men*
- *María Naredo, Secrétariat d'Etat pour l'égalité et contre la violence de genre, Espagne*

**13:15 – Conclusion**, *Anne Gaspard, Equinet*

